

II - GÉMAPI

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La mission de contribuer à préserver la qualité de l'eau des rivières a été confiée à quatre syndicats de bassins versants :

SEBB
(Syndicat Mixte d'Entretien
du Bassin du Beuvron)



SMIBCS (Syndicat Mixte
Interdépartemental du Bassin
du Cher Sauvage)



SMABS (Syndicat Mixte
d'Aménagement du Bassin de
la Sauldre)



Canal du Berry
(Syndicat Mixte du Canal
de Berry 41)



Leurs interventions portent principalement sur la réparation des altérations hydromorphologiques (intervention sur la largeur des rivières, la pente, les méandres, les berges, la création d'obstacles...) qui dégradent les habitats naturels et empêchent une bonne résilience des milieux aquatiques essentielle pour absorber les différentes pressions que subissent les cours d'eaux.

» SEBB

L'année 2024 a marqué le début du nouveau contrat territorial du syndicat, avec un programme ambitieux d'opérations visant à améliorer quantitativement la gestion de la ressource en eau.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Romorantinais et Monestois, des travaux ont été réalisés à Courmemin pour rétablir la continuité écologique du Nizeron, en facilitant la circulation de la faune et des sédiments au sein du cours d'eau. Ce seuil, désormais sans usage, a été adapté pour répondre aux besoins écologiques.

Parallèlement, les agents du syndicat ont mené des interventions sur environ 6 km du Beuvron, afin d'arracher les nouveaux foyers émergents de Jussie et de limiter la colonisation de nouvelles zones sur nos cours d'eau.

» SMIBCS

SUIVI HYDROGRAPHIQUE DES COURS D'EAU

- **Contribution au réseau Enquête Eau**

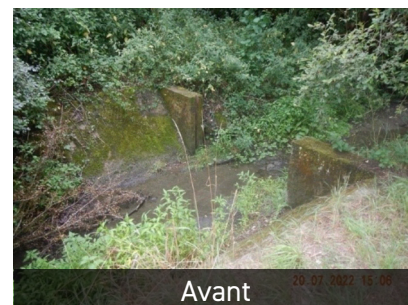
L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé « Enquête Eau » pour améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau via des observations visuelles de terrain. Le SMIBCS suit 15 stations sur le bassin versant du Cher Sauvage, incluant le Cher et ses affluents. En 2024, aucune assec n'a été observée.

- **Suivi quantitatif des cours d'eau**

Le technicien du SMIBCS surveille quotidiennement les niveaux des cours d'eau, notamment via 3 sondes. Une nouvelle sonde a été installée sur la Prée à Maray. En 2024, trois épisodes de crues marquées ont été observés, soutenus par une pluviométrie exceptionnelle.

- **Suivi quantitatif des nappes phréatiques**

Les relevés piézométriques journaliers sont disponibles en ligne. Quatre stations sont suivies régulièrement, montrant une situation favorable pour les nappes en raison d'une recharge tardive et précoce.



BASSIN DU CHER AMONT

- **Continuité écologique sur le Cher**

Le barrage du Boutet à Châtres-sur-Cher constitue un obstacle pour la faune migratrice. La commune, propriétaire du barrage, étudie la possibilité de réaliser des travaux pour une passe à poissons et prévoit une ouverture des vannes pour faciliter la migration piscicole.

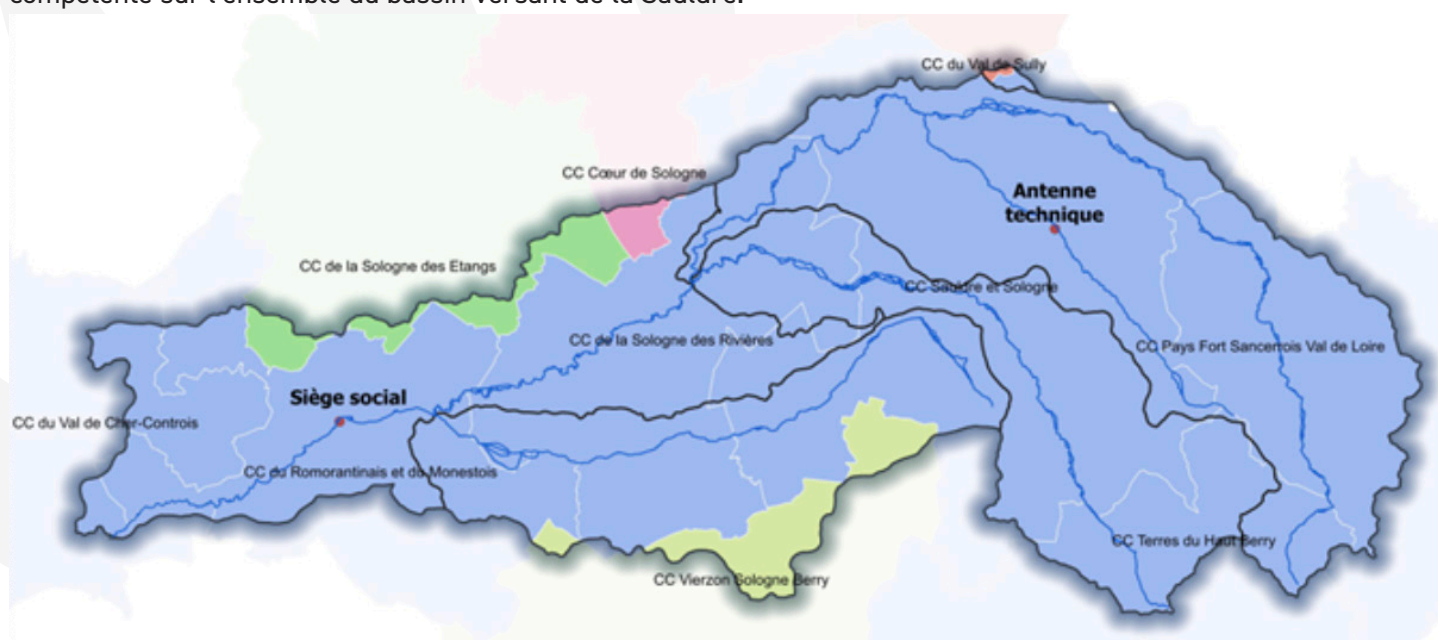
- **Travaux d'entretien sur le Cher**

Des travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SMDA sur plusieurs secteurs, incluant l'enlèvement d'embâcles et l'abattage d'arbres morts. Les interventions ont été ajustées en fonction des niveaux d'eau.

» SMABS

Évolution institutionnelle et Gouvernance :

En 2024, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) a connu une évolution institutionnelle majeure avec la fusion opérée avec le Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et de leurs Affluents (SYRSA). Cette fusion, effective début 2025, a donné naissance au Syndicat Mixte du Bassin des Sauldre (SMBS), structure désormais compétente sur l'ensemble du bassin versant de la Sauldre.



Cette organisation moderne du SMBS, fondée sur l'équilibre entre solidarité financière, cohérence hydraulique et équité territoriale, renforce sa légitimité à porter les politiques de gestion des milieux aquatiques dans une approche systémique et résiliente.

Il couvre un territoire de plus de 2 200 km², représentant environ 110 000 habitants, répartis sur une 73 communes. Le budget annuel global du syndicat est d'environ 2,7 million d'euros en fonctionnement, principalement financé par la taxe GEMAPI, les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des cofinancements publics

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) a contribué financièrement à hauteur de **206 948 €** via la taxe GEMAPI en 2024, conformément à la clé de répartition définie dans les statuts du syndicat.

Signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) - Phase 2 :

La signature officielle du CTMA Phase 2 en 2024 a marqué un tournant décisif. Ce contrat, ambitieux, vise à restaurer, préserver et valoriser les cours d'eau du bassin versant des Sauldre, tout en anticipant les effets du changement climatique. Ce contrat constitue la continuité logique de la Phase 1 (2021-2023), laquelle avait déjà permis des réalisations significatives, telles que :

- **11,5 km de cours d'eau renaturés**
- **2 ouvrages retriés pour faciliter la migration piscicole**
- **4 hectares de zones humides reconnectés**

Le CTMA Phase 2 engage les collectivités dans une démarche encore plus intégrée et solidaire, en tenant compte des contraintes budgétaires accrues. Il positionne la résilience écologique comme un moteur de développement durable du territoire, avec l'objectif central d'atteindre le bon état écologique des eaux d'ici 2027, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau

Labellisation du PEP PAPI

Validation et lancement d'un Programme d'Études Préalables (PEP), labellisé par la Préfecture, préalable indispensable à la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) avec un financement spécifique par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Sous la maîtrise d'ouvrage de l'**Établissement public Loire**, le Programme d'Études Préalables (PEP) Cher médian et aval a été validé le 12 juillet 2024. Depuis, a débuté la mise en œuvre de son programme, notamment **trois actions portées par le syndicat du bassin des Sauldre** sur le territoire de la CCRM :

- **Étude d'amélioration de la connaissance du risque inondation sur la Rère, la Nère et la Grande Sauldre**

L'objectif de l'étude est d'améliorer la connaissance sur ces sous bassins afin de mieux comprendre leur comportement en période de crue et également afin d'estimer les apports de ces cours d'eau sur les bassins en aval sur lesquels se concentrent les enjeux principaux. Des propositions d'aménagement seront formulées en fin d'étude pour réduire le risque.

- **Étude d'amélioration de la connaissance sur la Nasse, le Rantin et le St-Marc**

L'objectif de l'étude est d'étudier le risque inondation sur ces sous bassins qui sont en partie busés dans le centre de Romorantin-Lanthenay et qui collectent une part importante du réseau pluvial. La modélisation hydraulique devra être complétée par des propositions d'aménagement visant à réduire le risque dans les zones à enjeux.

- **Recensement et matérialisation des repères de crue sur le bassin versant des Sauldre**

Cette action vise à développer et pérenniser la conscience du risque inondation auprès des populations en développant un programme de pose de repères de crue. Ces repères devront matérialiser les plus hautes eaux connues.

» CANAL DU BERRY

Travaux d'entretien réalisés par les agents du Syndicat

- Élagage d'arbres sur le linéaire du Canal de Berry.
- Fauchage des berges, pentes et contre-fossé sur tout le linéaire.
- Débroussaillage manuel des ponts et aqueducs sur la totalité du linéaire.
- Enlèvement d'embâcles et divers détritiques au niveau des ponts.
- Recherche et colmatage de fuites par les agents du Syndicat.
- Travaux de mécanique générale sur le matériel agricole vétuste mais toujours nécessaire.

Travaux réalisés par les prestataires du Syndicat

- Nettoyage des embâcles au Pont Canal
- Fauchage sur les communes de Langon-sur-Cher et de Gièvres
- Renforcement des berges hors de l'emprise de la Véloroute
- Débroussaillage en zones urbanisées dans plusieurs communes
- Étude patrimoniale du Pont Canal par un architecte